

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2023-1-12-9

Séance du jeudi 9 février 2023

### **SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE : PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTIONS ET AVENANTS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas  
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

**EXCUSE :**  
STRAUMANN Eric

**ABSENTS :**  
DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2018-10-6-6 du 16 novembre 2018 relative au programme d'aménagement 2018 – Politique Montagne,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-9-6-12 du 11 octobre 2019 relative au programme d'aménagement 2019 – Politique Montagne,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-7-6-3 du 3 juillet 2020 relative au programme d'aménagement 2020 – Politique Montagne,
- VU la convention de financement relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2018 du syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc signée le 14 décembre 2018, et notamment son article 5, et ses avenants 1 et 2, conclus entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et le syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc,
- VU la convention de financement relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2019 du syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc signée le 23 octobre 2019, et notamment son article 5, et son avenant n°1, conclus entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et le syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc,
- VU la convention de financement relative aux versements de subventions d'investissement pour les aménagements été/hiver 2020 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon signée le 17 décembre 2020, conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les avis favorables des Commissions Territoriales Centre Alsace et de l'Équité Territoriale du 23 janvier, Région de Colmar du 16 janvier et Sud Alsace–Saint Louis-Sundgau–Thur et Doller du 24 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 la durée de validité des subventions suivantes octroyées par le Département du Haut-Rhin au syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) pour un montant total de **191 138 €** :
  - par délibération du 16 novembre 2018 au titre du programme d'aménagement 2018, à savoir :
    - 10 008 € accordée au titre de l'opération Création de pistes de bike park ;
    - 34 000 € accordée au titre de l'opération Amélioration des flux et stationnement ;
  - par délibération du 11 octobre 2019 au titre du programme d'aménagement 2019, à savoir :
    - 11 590 € accordée au titre de l'opération Création de pistes de bike park ;
    - 104 040 € accordée au titre de l'opération Reconfiguration et entretien du domaine nordique ;
    - 25 200 € accordée au titre de l'opération Amélioration flux et stationnement (complément) ;
    - 6 300 € accordée au titre de l'opération Evaluation environnementale ;
- Approuve en conséquence :
  - l'avenant n°3 à la convention de financement du 14 décembre 2018 relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2018 du SMALB,
  - l'avenant n° 2 à la convention de financement du 23 octobre 2019 relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2019 du SMALB,

avenants à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, le SMALB et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, joints en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à les signer ;

Il est rappelé que les subventions correspondantes, détaillées dans les deux avenants joints à la présente délibération, seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions initiales du 14 décembre 2018 d'une part, et du 23 octobre 2019 d'autre part.

- Approuve les modifications du programme d'investissement 2020 des investissements non courants du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand-Ballon (SMMGB), telles que figurant dans l'avenant n°1 mentionné ci-après et l'annexe financière joints à la présente délibération. La subvention correspondante, d'un montant de **14 280 €** détaillée dans l'annexe financière précitée, sera versée au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par la convention initiale du 17 décembre 2020 ;
- Approuve en conséquence l'avenant n°1 à la convention initiale du 17 décembre 2020 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, le SMMGB, et la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin d'une part, et la Communauté de communes de la Région de Guebwiller d'autre part, joint à la présente délibération, et autorise le Président à le signer.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natana	Montant Total €
P061	P061O001	P061E04	P061O001T05	1953-204-2041582-633	<b>205 418</b>

Mme Emilie HELDERLE, en sa qualité de Présidente du Syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc et M. Pierre BIHL, en sa qualité de membre du bureau au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Annick LUTENBACHER, en sa qualité de Présidente au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand Ballon et M. Francis KLEITZ, en sa qualité de Vice-président au sein du Syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand Ballon, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité  
0 voix contre  
0 abstention